



Contribution de l'OHI au rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur les océans et le droit de la mer

Cette contribution fait suite à votre lettre du 13 janvier 2021 et constitue la contribution de l'Organisation hydrographique internationale au rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur les océans et le droit de la mer. Elle traite des développements et des questions relatives aux affaires maritimes et au droit de la mer, y compris de la mise en œuvre de la résolution A/RES/75/239.

Résumé

L'Organisation hydrographique internationale (OHI) est l'organisation internationale intergouvernementale dont l'objectif principal est d'assurer que tous les océans, toutes les mers et toutes les eaux navigables du monde sont correctement hydrographiés et cartographiés. Ce travail est effectué via le rassemblement des services hydrographiques nationaux responsables de l'exécution des levés hydrographiques, de la production des cartes marines et des publications connexes, ainsi que de la diffusion des renseignements sur la sécurité maritime (RSM), conformément aux exigences de la Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer (SOLAS) et à celles d'autres réglementations internationales. L'OHI compte actuellement 94 Etats membres.

Bien que la sécurité de la navigation reste un moteur essentiel pour l'OHI, les produits et services hydrographiques sont destinés à soutenir toutes les activités liées aux océans, aux mers et aux eaux navigables. Etant donné que toute activité humaine menée dans, sur ou sous la mer dépend de la connaissance de la profondeur et de la nature des fonds marins et de celle des marées et des courants, l'hydrographie est un catalyseur essentiel du développement de l'économie bleue. Pourtant, l'humanité dispose de cartes de la Lune, de Vénus et de Mars à plus haute résolution que pour la plupart des mers et des océans. Cela a un impact significatif sur ce que l'humanité peut faire en mer aujourd'hui de manière sûre, économique et durable. Cela entrave le progrès et le développement économique au sein de nombreux Etats côtiers, sinon de la plupart, et a un impact majeur sur la gestion efficace, l'exploitation durable et la gouvernance avisée des mers et des océans. Cette situation résulte notamment du fait que seulement environ la moitié des Etats parties à la Convention SOLAS ont pris des dispositions pour fournir des services adéquats dans le domaine des levés hydrographiques et de la cartographie marine. Dans ce contexte, il est important de continuer à inciter les Etats qui ne l'ont pas encore fait à envisager de devenir Etats membres et de contribuer activement aux travaux de l'OHI, et de demander instamment à tous les Etats de collaborer avec l'OHI afin d'accroître la couverture en informations hydrographiques au niveau mondial.

Tous les Etats côtiers devraient être encouragés à s'assurer que leurs mers et leurs zones côtières sont correctement hydrographiées et cartographiées. Cela viendra directement à l'appui de la sécurité de la navigation et de la protection du milieu marin. Il y a actuellement 165 Etats parties à la convention SOLAS, 168 Etats parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et plus de 150 Etats qui ont un littoral reconnaissable. En revanche, seuls 94 Etats sont membres de l'OHI.

Grâce à ses programmes techniques et de renforcement des capacités actifs et menés en étroite collaboration avec d'autres organisations internationales, notamment avec l'Organisation maritime internationale et avec la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO, l'OHI soutient l'élaboration et l'amélioration de normes, produits et services en matière d'hydrographie et de cartographie marine, en particulier dans les formats numériques. Ces capacités contribuent directement à la sécurité de la navigation, à la planification spatiale maritime et à la gestion des côtes, ainsi qu'à la prévention des

catastrophes naturelles et à la reconstruction après celles-ci. Elles constituent également une base technique pour la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

Généralités

1. L'Organisation hydrographique internationale (OHI) est l'organisation internationale intergouvernementale dont l'objectif principal est d'assurer que tous les océans, toutes les mers et toutes les eaux navigables du monde sont correctement hydrographiés et cartographiés, via les efforts coordonnés des services hydrographiques nationaux qui contribuent également à la diffusion des renseignements sur la sécurité maritime (RSM). L'obligation de fournir ces services est énoncée dans la règle 9 du chapitre V de la Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer (SOLAS) et constitue donc une obligation imposée à tous les gouvernements contractants. La règle 9 exige, entre autres, que les Etats « ... veillent à ce que les levés hydrographiques soient exécutés de manière à satisfaire, dans la mesure du possible, aux exigences de la sécurité de la navigation ». La règle 4 du chapitre V impose aux gouvernements contractants l'obligation de veiller à ce que des avertissements de navigation appropriés soient émis dans le cadre des services RSM. L'OHI est hébergée par le gouvernement de Monaco depuis sa création en 1921 et compte actuellement 94 Etats membres.

2. La référence aux « eaux navigables » ne signifie pas que l'OHI se préoccupe uniquement de la sécurité de la navigation. Bien que le soutien à la sécurité de la navigation soit une priorité essentielle pour tous les services hydrographiques nationaux, leurs produits et services soutiennent, d'une manière ou d'une autre, toutes les activités qui se déroulent dans, sur ou sous la mer. Cela a été mis en exergue dans les cinq thèmes les plus récents de la Journée mondiale de l'hydrographie : « *L'hydrographie - la clé pour des mers et voies navigables bien gérées* » en 2016, « *Cartographier nos mers, océans et voies navigables - plus important que jamais* » en 2017, « *La bathymétrie – un pilier pour des mers, océans et voies navigables durables* » en 2018, « *Les informations hydrographiques, moteur de la connaissance du milieu marin* » en 2019 et « *L'hydrographie à l'appui du développement des technologies autonomes* » en 2020. L'OHI est l'un des acteurs importants qui soutiennent le développement durable des océans.

3. L'hydrographie consiste à mesurer la profondeur de l'eau (bathymétrie), à décrire les caractéristiques physiques du fond marin et à déterminer la position de tous les dangers pour la navigation qui se trouvent sur le fond marin, tels que les épaves et les rochers. Cela se fait principalement à l'aide de navires et de bateaux spécialisés qui utilisent des sondeurs acoustiques et des sonars, mais aussi à l'aide d'aéronefs équipés de lasers. On tire de plus en plus d'informations utiles des observations par satellite. L'hydrographie consiste également à mesurer les caractéristiques physiques de la colonne d'eau, comme les marées et les courants.

4. Les informations hydrographiques sont essentielles pour la conduite sûre, efficace et durable de toute activité humaine qui a lieu dans, sur ou sous la mer. Sans hydrographie, aucun navire ne navigue ; sans hydrographie, aucun port n'est construit ; sans hydrographie, aucune infrastructure offshore n'est développée ; sans hydrographie, aucun plan environnemental n'est mis en œuvre ; sans hydrographie, aucun littoral n'est défendu, aucune île n'est protégée ; sans hydrographie, aucune opération de recherche et de sauvetage n'est tentée, sans hydrographie, aucune frontière maritime n'est délimitée. L'hydrographie est donc inhérente aux trois dimensions du développement durable des océans, garantissant que l'environnement marin est respecté et qu'aucun impact économique ou social négatif n'est encouru.

5. Les activités de l'OHI en 2020, qui portaient spécifiquement sur la mise en œuvre de la résolution A/RES/75/239, ont concerné les quatre domaines suivants : l'élaboration de normes, de directives, de produits et de services ; le renforcement des capacités ; la

sensibilisation au rôle de l'hydrographie ; et la contribution à la promotion de la dimension marine dans les programmes mondiaux. Comme dans tous les domaines, le programme de travail de l'OHI a été affecté par les contraintes résultant de la pandémie mondiale de COVID.

6. La deuxième Assemblée de l'OHI, qui s'est tenue en novembre 2020, a adopté une nouvelle stratégie visant à promouvoir la vision, la mission et les objectifs de l'OHI pour les années 2021 à 2026. La stratégie est axée sur trois objectifs principaux :
 - a. Faire évoluer le soutien hydrographique pour la sécurité et l'efficacité de la navigation maritime, qui connaît une profonde transformation;
 - b. Accroître l'utilisation des données hydrographiques au bénéfice de la société ;
 - c. Participer activement aux initiatives internationales relatives à la connaissance et à l'utilisation durable des océans.

Élaboration de normes, de directives, de produits et de services

7. L'OHI élabore et fixe des normes, et publie des directives qui garantissent que les informations hydrographiques sont disponibles et qu'elles peuvent être fournies aux utilisateurs par le biais de produits et de services appropriés, harmonisés et interopérables. La tenue à jour actuelle des normes existantes et l'élaboration de nouvelles normes sont motivées par la nécessité de continuer à satisfaire aux exigences de la convention SOLAS en matière d'amélioration de la sécurité de la navigation et, plus récemment, de soutenir la mise en œuvre de la « e-navigation », sous la direction de l'Organisation maritime internationale (OMI) des NU. Ces deux éléments nécessitent un accès facile à des informations géospatiales numériques normalisées de haute qualité qui peuvent soutenir la gestion spatiale maritime. L'OHI a donc continué à travailler sur le cadre de la S-100 pour soutenir la création et la tenue à jour des spécifications de produits de données maritimes interopérables conformes à la série de normes ISO-19100 sur l'information géographique. Les spécifications de produits pour les cartes électroniques de navigation (S-101), la surface bathymétrique (S-102), les courants de surface (S-111), les aires marines protégées (S-122), les services radio maritimes (S-123), la gestion du trafic maritime (S-127) et la gestion de la profondeur d'eau sous quille (S-129) pour les bâtiments naviguant dans des eaux à profondeur limitée ont déjà été approuvées. La série comprend également une spécification de produit pour les limites et frontières maritimes (S-121). L'objectif de la S-121 est de fournir à la DOALOS des NU un format approprié pour l'échange des données vectorielles numériques relatives aux frontières, limites et zones maritimes des Etats afin de satisfaire à leurs obligations respectives en matière de dépôt auprès de la CNUDM.

8. De nombreux Etats membres de l'OHI déploient actuellement des efforts considérables pour mettre en place des services réguliers et fréquents utilisant de tels ensembles de données à couverture nationale et régionale. Etant donné que le cadre de la S-100 et l'infrastructure web associée ne se limitent pas à héberger des spécifications de produits de données propres au domaine hydrographique, l'OHI soutient de manière proactive l'extension du concept de la S-100 à des domaines connexes tels que la maintenance des aides à la navigation fixes et flottantes (AISM), la couverture météorologique et des glaces de mer (OMM), le format d'échange de plans de route (IEC), la cartographie électronique des eaux intérieures (IEHG) et l'océanographie (COI). Des progrès notables ont été réalisés avec la couche d'information météorologique de l'OMM (S-412) conçue pour les systèmes de cartes marines numériques (ECDIS).

9. L'OHI développe et tient également à jour des directives afin d'aider les parties prenantes à mettre en œuvre les exigences des instruments internationaux tels que les conventions CNUDM et SOLAS. Un exemple en est le Manuel sur les aspects techniques de la Convention des NU sur le droit de la mer (Manuel TALOS - Publication de l'OHI C-51). Le manuel TALOS est tenu à jour conjointement par l'OHI et l'Association internationale de géodésie (AIG). Il a pour but de fournir des directives afin d'assurer une normalisation

internationale maximale des aspects techniques de la CNUDM. Le manuel peut être téléchargé gratuitement sur le site web de l'OHI à l'adresse www.iho.int.

10. Les normes et directives de l'OHI, destinées à aider les Etats côtiers à respecter leurs obligations et leurs exigences, s'articulent autour de trois grands thèmes :

- les cartes marines, publiées sous forme papier ou sous forme numérique (cartes électroniques de navigation), qui sont produites par les services hydrographiques nationaux à l'appui d'une navigation sûre conformément aux exigences de la Convention SOLAS ;
- la composante maritime des infrastructures des données spatiales en cours de développement aux niveaux national et régional, laquelle inclut en particulier la bathymétrie à haute résolution (données de profondeur) compilée par les services hydrographiques nationaux ;
- les jeux de données bathymétriques de référence mondiaux, développés et mis à disposition dans le cadre du projet GEBCO (Carte générale bathymétrique des océans) piloté conjointement par l'OHI et la Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'UNESCO.

11. La couverture mondiale actuelle des cartes électroniques de navigation correspond désormais effectivement à la couverture des cartes papier. Toutefois, de nombreuses zones éloignées des routes maritimes très fréquentées ne sont toujours pas suffisamment couvertes par les informations de cartes marines modernes et à jour. Le manque de données hydrographiques fiables et l'absence de ressources et de priorités appropriées de la part des gouvernements de nombreux Etats côtiers entravent l'avancement des progrès. Alors que la plupart des routes maritimes établies dans le monde sont relativement sûres du point de vue de la navigation du fait de leur utilisation généralisée par de nombreux navires depuis des années, l'arrivée de bâtiments plus importants ainsi que la nécessité pour les navires de desservir de nouvelles destinations, en particulier dans le cadre de l'expansion du secteur des croisières, ne sont pas soutenues par des levés et des cartes adéquats.

Renforcement des capacités

12. Le renforcement des capacités demeure l'une des principales composantes du programme de travail de l'OHI. L'OHI définit le renforcement des capacités comme le processus par lequel l'Organisation évalue l'état des dispositions en vigueur et aide les Etats à parvenir au développement et à l'amélioration durables de leur capacité à répondre aux obligations hydrographiques, cartographiques et de sécurité maritime en conformité notamment avec les recommandations des Conventions CNUDM, SOLAS et d'autres instruments internationaux. Sa portée englobe tous les besoins hydrographiques car l'hydrographie sous-tend toute autre activité associée à la mer, y compris la sécurité de la navigation, la protection de l'environnement marin, le développement de l'infrastructure nationale, la gestion de la zone côtière, l'exploration marine, l'exploitation des ressources marines (minéraux, pêche, etc.), la détermination des frontières maritimes, la défense et la sécurité maritimes ainsi que la gestion des catastrophes côtières. La stratégie de l'OHI en matière de renforcement des capacités stipule que l'accent doit être mis sur l'obtention de résultats durables qui seront bénéfiques à une navigation sûre, à la sauvegarde de la vie humaine en mer, à la protection de l'environnement marin et au développement économique, plutôt que sur la création d'une infrastructure de base en tant que telle.

13. Le programme de renforcement des capacités de l'OHI est financé par le budget de l'OHI et est complété par un soutien supplémentaire des Etats membres. En raison de l'impact de la pandémie mondiale, le niveau d'activité du programme de renforcement des capacités (CB) de l'OHI en 2020 a été considérablement réduit par rapport à celui des années précédentes. Les dépenses du programme de travail CB 2020 de l'OHI (CBWP) se sont élevées à 501 030 euros, soit 43 % de moins que le budget de l'année précédente. Un soutien

financier continu est assuré par la Nippon Foundation du Japon, par la République de Corée et par une contribution du budget de l'OHI, avec un soutien en nature des Etats membres et de l'industrie. Le Secrétariat poursuit sa campagne pour trouver d'autres Etats donateurs et organismes de financement. Compte tenu de la demande croissante pour les activités du CB de l'OHI, des fonds et des contributions supplémentaires sont nécessaires. Pour cette raison, les représentants de l'OHI s'engagent continuellement auprès de parties prenantes externes telles que les Nations Unies, l'OMI, l'AISSM, la Commission européenne, les agences de financement, le monde universitaire et l'industrie en général, avec une priorité pour les régions des Caraïbes, de l'Afrique de l'Ouest et du Pacifique Sud-Ouest.

14. L'ensemble des activités de renforcement des capacités de l'OHI n'est accessible qu'aux Etats membres de l'OHI.

Renforcement de la prise de conscience du rôle de l'hydrographie

15. Le thème de la Journée mondiale de l'hydrographie (JMH) 2020 était « *l'hydrographie à l'appui du développement des technologies autonomes* ». Ce thème était destiné à mettre en évidence le rôle de l'hydrographie dans différentes dimensions : Tout d'abord pour la réalisation du levé hydrographique proprement dit, au moyen de porteurs de capteurs à action autonome tels que les véhicules de surface autonomes (ASV), les véhicules sous-marins autonomes (AUV) et les drones volants équipés de Lidar. En second lieu, ouvrir la voie au développement attendu d'opérations sûres, sécurisées et respectueuses de l'environnement des navires de surface autonomes (MASS) sous les auspices de l'OMI, qui s'appuieront certainement sur des informations hydrographiques certifiées.

16. Le thème de la Journée mondiale de l'hydrographie (JMH) 2021 est « *Un siècle de coopération internationale en hydrographie* ». Le thème est destiné à mettre en lumière les progrès réalisés dans le domaine de la connaissance et de la technologie au cours du siècle passé, tout en mettant à l'honneur les travaux novateurs effectués au cours de cette période. L'objectif est de mettre en exergue le passé, le présent et le futur de l'hydrographie en montrant les travaux importants des premiers hydrographes, les progrès de la technologie et les dernières avancées technologiques.

Promotion de la dimension maritime dans les agendas mondiaux

17. Le Secrétariat de l'OHI a continué de contribuer directement au Comité d'experts des NU sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale (UN-GGIM). Lors de sa 10ème session en août 2020, le rapport sur la mise en œuvre et l'adoption de normes pour la communauté d'informations géospatiales mondiale (item 10 de l'ordre du jour), a été porté à l'attention du Comité par les trois organisations de normalisation que sont l'ISO, l'OGC et l'OHI. Ce groupe, qui fait partie intégrante de la communauté de gestion des informations géospatiales mondiales, a accepté de poursuivre la liaison étroite à tous les niveaux afin de soutenir davantage le processus UN-GGIM.

18. Le groupe de travail sur l'information géospatiale maritime, présidé par M. John Nyberg (Etats-Unis), créé par l'UN-GGIM 7 en 2017, a rendu compte au Comité d'experts pour la deuxième fois. Le Comité a accueilli avec satisfaction le rapport du groupe de travail sur l'information géospatiale, et a pris note de ses progrès, incluant le lancement d'un exercice de cas d'utilisation sur la disponibilité et l'interopérabilité des données. Le président a souligné que le groupe a utilisé le Cadre intégré d'information géospatiale comme mécanisme pour définir et présenter le leadership national en matière d'information géospatiale maritime, et que ses neuf axes stratégiques sont les moyens appropriés pour mettre en œuvre des systèmes intégrés d'informations géospatiales maritimes, de manière à concrétiser une vision du développement social, économique et environnemental durable. Il a insisté sur le fait que l'information géospatiale maritime doit être disponible, accessible et identifiable à des fins multiples. Le Comité a invité le groupe de travail à prendre en considération la diversité de sources de données maritimes susceptibles d'être disponibles, et, à cet égard, à envisager

des activités de renforcement des capacités afin de renforcer les compétences en matière d'informations géospatiales des pays en développement et des petits Etats insulaires en développement.

Bathymétrie océanique

19. Le projet de carte générale bathymétrique des océans (GEBCO) est un projet conjoint qui est exécuté sous la direction de l'OHI et de la Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'UNESCO. La GEBCO est dirigée par un comité directeur composé de représentants de l'OHI et de la COI et qui est soutenu par un sous-comité technique sur la cartographie océanique (TSCOM), un sous-comité sur les noms des formes du relief sous-marin (SCUFN), un sous-comité sur la cartographie régionale sous-marine (SCRUM), un sous-comité sur les communications, la promotion et l'engagement public (SCOPE) et un comité de gestion du projet de formation GEBCO / *Nippon Foundation*. Le SCUFN entretient d'étroites relations avec le groupe d'experts des NU sur les noms géographiques (UN-GEGN), ainsi qu'avec les autorités internationales ou nationales concernées par la toponymie des formes du relief sous-marin.

20. Par le biais des travaux de ses organes, la GEBCO produit et met à disposition un éventail de jeux de données et de produits bathymétriques, dont l'Index des noms des formes du relief sous-marin de la GEBCO, la carte mondiale de la GEBCO, le Livre de recettes de la GEBCO, les services de cartes en ligne et son principal produit bathymétrique : un ensemble de données bathymétriques maillé mondial.

21. Le centre de données de l'OHI pour la bathymétrie numérique (DCDB) constitue une importante source de données pour ces produits. L'un des principaux objectifs du DCDB de l'OHI est d'être une source autorisée de données bathymétriques pour les besoins de la cartographie océanique. Pour atteindre cet objectif, la GEBCO recueille, conserve et diffuse de manière proactive les données bathymétriques des océans du monde. La GEBCO a œuvré à améliorer sa participation aux activités régionales de cartographie et a nommé des représentants pour participer à certaines réunions des commissions hydrographiques régionales qui opèrent sous l'égide de l'OHI. Traditionnellement, la GEBCO s'est concentrée sur les eaux de plus de 200 m de profondeur ; toutefois, elle recueille activement des données dans les zones en eaux peu profondes à l'appui d'activités telles que la gestion et le développement de la zone côtière et l'atténuation des effets des catastrophes maritimes comme les inondations dues aux tempêtes et aux tsunamis. Les Etats membres de l'OHI sont encouragés à fournir des données bathymétriques de zones côtières moins profondes afin de soutenir la production de produits de données maillés à plus haute résolution.

22. Une nouvelle grille mondiale à 15 secondes d'arc de la GEBCO, GEBCO_2020, a été produite en juin 2020. Il s'agit de la seconde grille GEBCO produite via le projet Seabed 2030 Nippon Foundation-GEBCO. La grille utilise comme « base » la Version 1 du SRTM15+ data set (Olson et col. 2014) – une synthèse de la topographie terrestre avec la topographie du fond marin mesurée et estimée. Cette grille de base est complétée par des ensembles de données bathymétriques maillés développés par les quatre centres régionaux Seabed 2030 et compilée dans une grille bathymétrique mondiale au Centre mondial Seabed 2030. Des informations sur la manière d'accéder à la grille et aux ensembles de données inclus peuvent être obtenues sur le site web suivant :

www.gebco.net/data_and_products/gridded_bathymetry_data/.

23. Lancé lors du Forum sur la future cartographie du plancher océanique par M. Sasakawa, président de la Nippon Foundation, à Monaco en juin 2016, le projet Seabed 2030 de la Nippon Foundation et de la GEBCO a commencé sa phase opérationnelle début février 2018. Sous la direction de M. Jamie McMichael-Phillips, le projet a mis en place les quatre centres régionaux (océans Pacifique-Arctique Nord, océan Pacifique Sud et Ouest, océans Atlantique-Indien et océan austral) et le Centre mondial basé au Centre de données océanographiques britannique (BODC) du Centre océanographique national (NOC) au

Royaume-Uni (RU). Le projet Seabed 2030 a pour objectif de terminer la grille GEBCO avant 2030, de manière à ce que chaque cellule de la grille aux résolutions cible définies qui varient en fonction des profondeurs, contienne au moins un sondage bathymétrique. La nouvelle grille GEBCO produite en juin 2020, contient un bien plus grand nombre de données, et la couverture globale a augmenté d'approximativement 19%. Les travaux se poursuivent pour la mise à disposition de jeux de données supplémentaires et pour encourager l'initiative de bathymétrie participative (CSB) de l'OHI afin de contribuer à accroître l'accessibilité des données bathymétriques au public. Les centres régionaux et mondial Seabed 2030 continuent de travailler étroitement avec le CSBWG.

24. En 2015, l'OHI a créé le groupe de travail sur la bathymétrie participative (CSBWG) afin d'étudier la meilleure manière d'incorporer, de gérer et d'utiliser des données bathymétriques acquises par des moyens autres que les moyens conventionnels, et d'élaborer des principes et des directives pour permettre la collecte et l'utilisation appropriées de données de bathymétrie participative au profit de toutes les parties prenantes qui s'intéressent à la connaissance de la forme et de la nature du fond marin ainsi que de sa profondeur. En 2019, le CSBWG, qui regroupe des représentants des services hydrographiques nationaux, du milieu universitaire et de l'industrie, a finalisé la première édition d'un document d'orientation qui fixe les questions clés en matière de bathymétrie participative, du double point de vue du recueil et de l'utilisation des données. Le document d'orientation fournit des conseils et des informations d'ordre général à ceux qui envisagent de recueillir ou d'utiliser des données de bathymétrie participative. Le document n'a pas pour objectif d'être contraignant ni de faire autorité, mais plutôt d'attirer l'attention des personnes intéressées par la bathymétrie participative sur les facteurs qui doivent être pris en compte. Le document d'orientation, qui s'appelle B-12 de l'OHI « Crowdsourced Bathymetry Guidance Document », édition 2.0.3, a été approuvé par les Etats membres de l'OHI en décembre 2019 et est à présent accessible au public sur demande.

Prise de conscience de l'hydrographie et futur

25. La participation accrue de l'OHI à l'initiative de Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale (UN-GGIM) et à la phase préparatoire de la Décennie des NU pour les sciences océaniques au service du développement durable indique une reconnaissance et une prise de conscience croissantes de la pertinence et de la contribution fondamentale que les informations hydrographiques peuvent apporter dans le contexte de l'agenda 2030 pour le développement durable et en particulier à l'appui de son objectif 14 - Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable. L'OHI n'aura de cesse de sous-tendre l'importance vitale de la cartographie numérique des océans, présentant la topographie du plancher océanique comme information de base, et de promouvoir l'approche de la S-100 de l'OHI afin que cette norme soit potentiellement applicable à tous types d'informations maritimes, incluant la chimie et la biologie des océans, dont le résultat serait des jeux de données interopérables formant « l'aquarium numérique ».